



**EXTRAIT DU REGISTRE  
ARRIVEE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**11 JUIL. 2016**

**DELIBERATION n° : 2016/16**  
**Sous-Préfecture de Vouziers**

**Réunion du Mardi 5 juillet 2016 à 19 H 00  
sous la Présidence du Maire, Yann Dugard**

Date de convocation : 29 juin 2016

Date d'affichage : 29 juin 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 44

Présents : 30

Votants : 37

Présents : Yann Dugard, **Maire** ; Patricia Lesueur, Claude Adam, Françoise Payen, Dominique Carpentier, Magali Roger, Olivier Godart, Martine Baudart **Adjoints**; Bernard Bestel **Maire délégué de Vrizy** ; Thierry Chartier **Maire délégué de Terron sur Aisne** ; Patrice Feron, Andrée Thomas, Jean Broyer, Michaël Schwemmer, Francis Boly, Jean-Philippe Masson, Louisette Noirant, Guy Porchet, Ghislaine Jacquet, Pauline Cosson, Marie-Hélène Moreau, Frédéric Courvoisier-Clément, Hubert Renollet, Michel Bridoux, Didier Journet, Raphaël Foret, Christian Duhal, Marie-Claude Bergery, Pascal Colson, Jean-Yves Raulin.

Absents avec pouvoirs : Véronique Paillard à **Jean Broyer**, Fabien Lallemand à **Dominique Carpentier**, Christine Dappe à **Françoise Payen**, Camel Armi à **Magali Roger**, François Bardiaux à **Yann Dugard**, Karine Passera à **Patricia Lesueur**, Dominique Lamy à **Frédéric Courvoisier-Clément**.

Absents : Nadine Nivoy, Gabrielle Lebrun, Eric Huet, Annie Festuot, François Fourcart, Benoit Laies et Marc-Antoine Baudier.

Secrétaire de séance : Françoise Payen

**Objet : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme : intégration des communes de Vrizy et Terron/Aisne.**

*M. Le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le :*

*- 08 décembre 2015 pour prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Vouziers ;*

*- 24 mai 2016 pour préciser les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.*

*Suite à la création de la commune nouvelle le 01 juin 2016, les dossiers d'urbanisme des communes de Terron-sur-Aisne et de Vrizy ne sont plus instruits par la DDT, mais par la commune de Vouziers.*

*Afin d'être cohérent dans l'instruction de ces dossiers, il a été décidé de rattacher ces deux communes à la révision générale du PLU. Les objectifs poursuivis et les modalités de concertation restent inchangés.*

**Le Conseil Municipal,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2015/77 du 08 décembre 2015, expliquant que l'actualisation du PLU de la ville de VOUZIERS relève de la procédure de la révision générale afin d'être en adéquation avec la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et la loi ALUR du 24 mars 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016/45 du 24 mai 2016, fixant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ;

Vu l'arrêté 2016/236 du 09 mai 2016 par le Préfet des Ardennes, portant sur la création de la commune nouvelle de Vouziers avec l'association des communes de Vouziers, Vrizy et Terron ;

Vu la création de la commune nouvelle le 01 juin 2016 ; et la charte validée lors du Conseil Municipal du 17/05/2016 ;

Vu les dispositions du code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-31 et suivants, et l'article L.103-2 et suivants ;

Vu l'exposé de M. Le Maire ;

après en avoir délibéré, décide à 32 voix pour et 5 abstentions (Frédéric Courvoisier-Clément, Ghislaine Jacquet, Dominique Lamy, Pauline Cosson et Marie-Hélène Moreau)

- 1) De prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle conformément aux articles L.153-31 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- 2) De définir les objectifs poursuivis énoncés dans la précédente délibération ;
- 3) D'organiser la concertation prévue à l'article L.103-3 du Code de l'Urbanisme selon les modalités exposées lors de la précédente délibération ;
- 4) De reprendre les critères inscrits dans la délibération 2016/45 du 24 mai 2016 ;
- 5) D'autoriser le Maire ou son Adjoint à faire le nécessaire pour l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé après lecture.

Acte Publié - Notifié le :  
Transmis en S.P le :  
Il est certifié exécutoire.  
Le Maire, Yann DUGARD

11 JUIL. 2016  
11 JUIL. 2016

Le Maire,  
Yann DUGARD

  
  
